Fonds propres

Outils

Les fonds propres correspondent à ce qui appartient définitivement ou durablement à l'association. Ils comprennent notamment le cumul des résultats de l'exercice et des exercices antérieurs, les apports et les subventions d'investissement.
Les fonds propres, qui correspondent aux ressources appartenant durablement à l'association, sont essentiels pour une association. Ils permettent de répondre à ses besoins de financement et d'assurer ainsi sa pérennité. Il faut donc en constituer suffisamment dans le temps et savoir les garder, principalement par la réalisation d'excédents.

Comment dégager des fonds propres ?
Pour dégager des fonds propres l'association peut :

- constituer des réserves en mettant de côté les excédents dégagés par l'activité. Il faut pour cela, bien évidemment, réaliser un excédent sur l'exercice : il s'agit du meilleur moyen pour qu'une association se constitue des fonds propres et les préserves ;
- solliciter des subventions d'investissement ;
- désinvestir en vendant des immobilisations ;
- bénéficier d'apports en fonds associatifs de la part des tiers (association, collectivité, établissement financiers).

Résam
2D, voie d'accès au port 29600 MORLAIX
T : 02 98 63 71 91
M : contact@resam.net